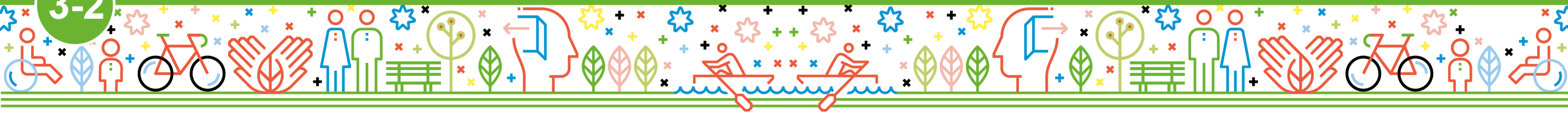


OAP THÉMATIQUES

3-2



OAP THÉMATIQUE SEINE ET CANAL SAINT-DENIS

Approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 25 février 2020
REVISION DU PLUI APPROUVEE EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025



plan local d'urbanisme
intercommunal

Aubervilliers La Courneuve Stains Villetaneuse
Épinay-s/-Seine Pierrefitte-s/-Seine L'Île-St-Denis Saint-Ouen-s/-Seine Saint-Denis

INTRODUCTION 5
Contexte environnemental : la Seine et le canal, des axes écologiques et économiques majeurs, pour lesquels les équilibres d’usage et de préservation doivent être trouvés6
La Seine Amont, une forte urbanité liée à l’histoire industrielle et la nécessité de renforcer le caractère naturel tout en maintenant les usages économiques7
La confluence, un secteur en mutation au cœur du système écologique de Plaine Commune7
La Seine aval, des espaces naturels remarquables à préserver8
Le canal Saint-Denis, symbole de l’identité de Plaine Commune et objet d’équilibre entre les fonctions écologiques, économiques et touristiques du territoire ...9

I. DES ESPACES STRATÉGIQUES POUR LES HABITANTS, LA BIODIVERSITÉ ET L’ATTRACTIVITÉ LOCALE 11
Compléter et mettre en valeur l’armature paysagère et favoriser l’accès à ces espaces de respiration11
Consolider les corridors écologiques et améliorer la résilience des espaces bordant les voies d’eau 12
Renforcer les liaisons et interactions entre la ville et les voies d’eau et les adapter aux modes de déplacement actifs 13
Faire de la Seine et du canal des leviers de développement économique et d’attractivité 14

II. LA SEINE, UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE MAJEUR À ENRICHIR ET VALORISER 15
Conforter l’armature paysagère du fleuve 15
Renforcer le rôle de corridor écologique de la Seine 15
Renouer le dialogue entre la ville et le fleuve en valorisant l’identité fluviale du territoire 16
Faire de la Seine un levier de développement du territoire, d’attractivité locale et métropolitaine 17

III. LE CANAL DE SAINT-DENIS, UN AXE PAYSAGER STRUCTURANT À DÉVELOPPER ET CONNECTER, SUPPORT DE MULTIPLES ACTIVITÉS 19
Renforcer l’armature paysagère du canal 19
Développer le rôle de l’espace-canal comme support de biodiversité dans la trame bleue..... 19
Développer la ville en cohérence avec le canal..... 20
Faire du canal le support d’une attractivité économique et culturelle locale et métropolitaine..... 21

IV. PLANS DE SYNTHÈSE PAR SECTEUR 22

SYNTHÈSE DE L'OAP SEINE ET CANAL SAINT-DENIS

L'OAP s'organise ainsi :

- Un chapitre général introduit les grands enjeux communs à la Seine et au canal Saint-Denis accompagné de cartes thématiques sur :
 - Le paysage
 - L'environnement
 - La qualité urbaine
 - L'attractivité économique et culturelle
- Un chapitre dédié à la Seine puis un dédié au canal Saint-Denis décrivent les orientations spécifiques aux voies d'eaux respectives. Celles-ci sont réparties selon les quatre enjeux précédemment cités (paysage, environnement, insertion urbaine et attractivité)
- Une section cartographique donne des orientations sur les quatre secteurs

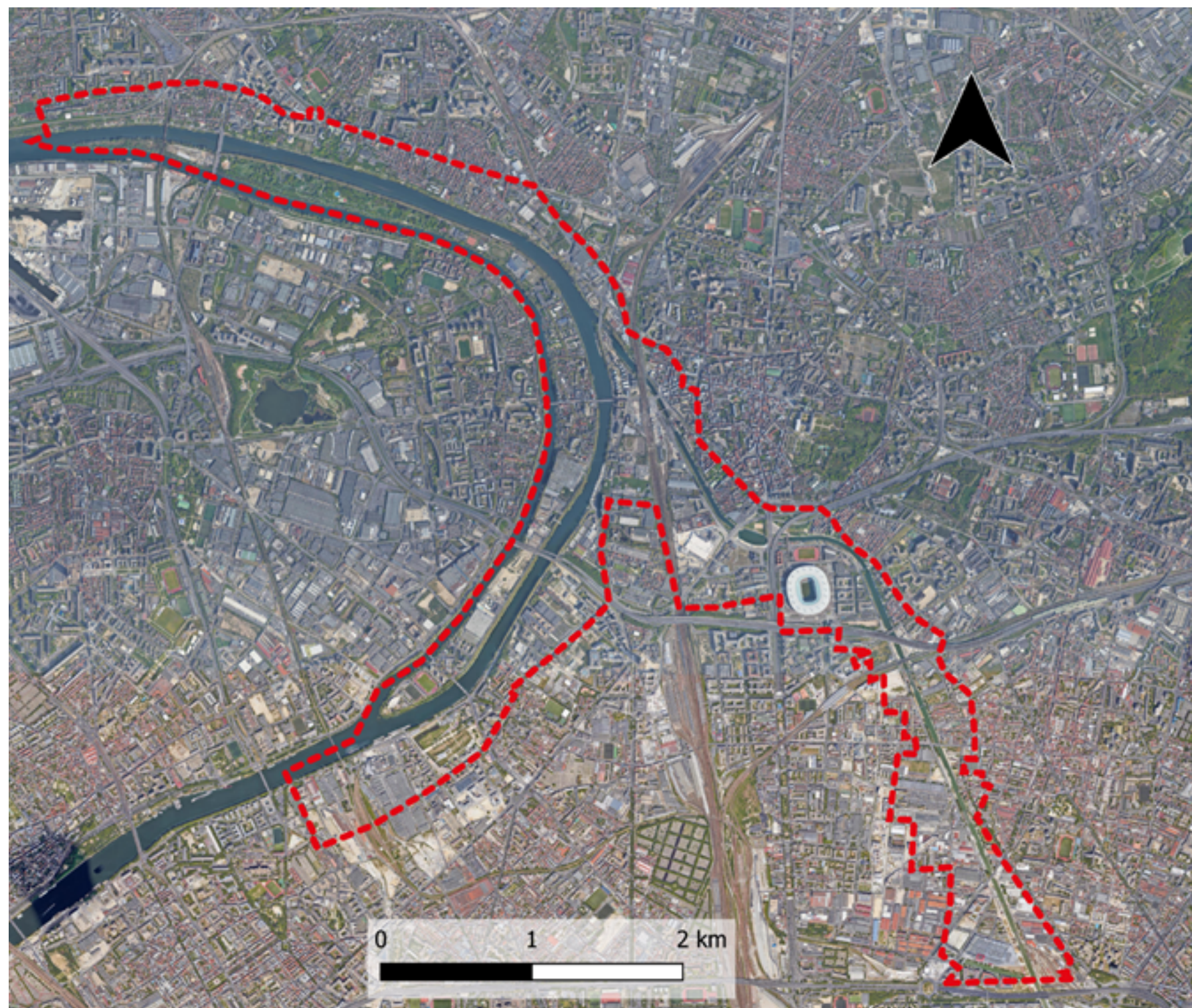
Les orientations de la Seine et du canal font souvent écho l'une à l'autre, néanmoins certaines sont spécifiques à une voie d'eau ou l'autre en fonction de ses caractéristiques :

- compléter et mettre en valeur l'armature paysagère et favoriser l'accès à ces espaces de respiration :
 - améliorer le maillage en espaces verts et renforcer l'accessibilité des parcs existants ;
 - développer des parcours en lien avec les atouts paysagers du canal et de la Seine (points de vue, patrimoine et éléments-repères remarquables) ;
 - pour les abords de la Seine : favoriser l'évocation des rus disparus dans l'histoire.
- consolider les corridors écologiques et améliorer la résilience des espaces bordant les voies d'eau :
 - pour les abords de la Seine : préserver les berges naturelles, renaturer les berges semi-artificialisées

et étendre la végétation des zones semi-humides ;

- préserver les qualités écologiques des friches et autres espaces relais de biodiversité et développer les continuités écologiques ;
 - désimperméabiliser et rafraîchir les grandes emprises minérales ;
 - éviter les rejets d'eaux usées dans la Seine et le canal Saint-Denis.
- renforcer les liaisons et interactions entre la ville et les voies d'eau et les adapter aux modes de déplacement actifs :
 - mettre en œuvre des principes d'urbanisme fluvial dans les projets d'aménagements à proximité des voies d'eau ;
 - aménager les quais sous formes de continuités pour les mobilités actives ;
 - pour la Seine : mettre en accessibilité les berges basses ;
 - renforcer les liaisons existantes et créer de nouvelles porosités.
 - faire de la Seine et du canal des leviers de développement économique et d'attractivité
 - renforcer l'appui des activités sur les voies d'eau ;
 - améliorer l'insertion urbaine des quais portuaires ;
 - pacifier le trafic fluvial du bras ouest de la Seine ;
 - envisager le développement de zones de baignade ;
 - conforter les équipements culturels et de loisirs existants et favoriser le développement de l'animation sur l'espace public.

INTRODUCTION



La Seine et la canal Saint-Denis sont les deux voies d'eaux structurantes du territoire cumulant, 20 kilomètres de cours d'eau. Leur présence fait de Plaine Commune le deuxième territoire du Grand Paris en mètres linéaires d'accès à l'eau par habitant : 9,3 m pour 100 habitants contre 2 m à Paris, 3,2 m dans l'EPT voisin d'Est Ensemble et 7,1 m dans l'EPT voisin Boucle Nord de Seine.

Avec une longueur d'environ 14,5 kilomètres sur le territoire répartie sur deux bras, le fleuve de la Seine est la principale pièce d'eau de Plaine Commune, bordant quatre communes : Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine. Elle constitue également la seule frontière naturelle du territoire, le séparant de celui de Boucle Nord de Seine (communes de Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers). Elle connecte également le territoire aux communes voisines par la navigabilité de ses voies : à Paris et plus en amont aux vallées de la Marne et de la Seine et leurs bassins, en aval au port de Gennevilliers et jusqu'à Rouen puis au port du Havre. Ce cours d'eau bien qu'artificialisé est le dernier héritage de l'hydrographie naturelle du territoire, autrefois constitué de plusieurs affluents de la Seine dont la plupart ont vu leur cours fortement artificialisé voire effacé par intégration dans le réseau pluvial : le Croult, la Vieille mer (en partie en cours de réouverture, sur sa portion amont), le Rouillon, le ru d'Enghien, le ru d'Arra (encore partiellement aérien). Dans l'ensemble, la Seine cumule 20 km de berges, dont 13 km sur la commune de L'Île-Saint-Denis. Le fleuve est directement concerné par le changement climatique : la baisse envisagée du cumul des précipitations (8% d'ici 2050), conjuguée à l'accentuation attendue des sécheresses, pourrait mener à une baisse du débit d'étiage de 10 à 30% entre 2030 et 2060 et jusqu'à 40% à horizon plus éloigné (voir l'État initial de l'environnement). Les baisses du débit déjà observée ont eu pour effet d'augmenter la concentration en polluant dans les eaux du fleuve.

Avec 5,5 kilomètres de cours d'eau sur le territoire (sur 6,6 kilomètres au total de la Villette à Confluence) et traversant les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis, le canal Saint-Denis est la deuxième voie d'eau structurante de Plaine Commune. Bien que totalement artificielle, elle constitue un espace de respiration paysager semblable à la Seine dans un espace très urbanisé. Creusé entre 1805 et 1821, son histoire est intrinsèquement liée aux activités économiques en ayant été le support de flux de marchandises dès sa conception et son ouverture, puis en étant devenu un secteur d'installation privilégié pour les activités industrielles. Il constitue un lien facilité entre Paris et le cours aval de la Seine où se trouve le port industriel de Gennevilliers. Il relie également Plaine Commune à la partie est de la Seine-Saint-Denis puis à la vallée amont de la Marne par le canal de l'Ourcq, via l'intersection de la Villette (XIX^{ème} arrondissement de Paris). Le canal constitue une percée et une rupture dans le territoire de Plaine Commune, notamment puisqu'il est assorti sur une partie de son cours de larges espaces d'activités économiques. Néanmoins, il constitue aussi un support d'accès à l'eau pour les habitants et visiteurs avec un peu moins de 9 km de linéaire de berges.

La Seine et le canal Saint-Denis ont historiquement été des sites dédiés à l'activités économiques : en tant que voies d'eau navigables disposant de plusieurs ports mais également ressources en eau, elles ont attiré les entreprises industrielles qui se sont installées à proximité en particulier à la Plaine Saint-Denis et Aubervilliers, dans le sud de L'Île-Saint-Denis, dans les quartiers proches de la gare de Saint-Denis et de la confluence entre la Seine et le canal et à Saint-Ouen-sur-Seine qui disposait autrefois d'un port fluvial et d'une darse conséquents : les docks de Saint-Ouen. Ce phénomène a touché dans une moindre mesure Epinay-sur-Seine et le nord de L'Île Saint-Denis, qui ont conservé jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle un rôle d'espaces de villégiature et de baignade, prisé notamment par les artistes impressionnistes, avec néanmoins quelques entreprises et industries culturelles à Epinay-sur-Seine. Aujourd'hui, de nombreux héritages des activités industrielles, tels que des bâtiments d'usines, cheminées mais également bureaux, font partie du patrimoine fluvial de Plaine Commune, au même titre

que les maisons éclésières du canal Saint-Denis et leur architecture typique.

L'industrialisation a abouti à la multiplication des infrastructures de transport ferroviaires puis autoroutières, parfois conçues en intermodalité avec les voies navigables (proximité entre le canal et la gare de Saint-Denis, voies ferroviaires de la Plaine-Saint-Denis connectées aux ports) mais aussi s'imposant aux voies d'eau et les traversant par d'impressionnants ouvrages d'art tels que les viaducs autoroutiers de l'A86, de l'A1 et de la ligne de chemin de fer de Paris à Soissons (RER B). La présence de l'industrie couplée à l'urbanisation du territoire a eu de lourdes conséquences sur les abords des voies d'eau avec une très forte imperméabilisation des rives et des sols, accroissant les risques d'inondation et renforçant les nombreux îlots de chaleur urbains, mais également avec l'augmentation durable des rejets d'eaux usées et des infiltrations de polluants industriels et domestiques dans la Seine, posant des risques de santé lourds pour les baigneurs et une baisse de la biodiversité. Néanmoins, la Seine demeure un site support de biodiversité majeur avec la présence d'une vaste zone Natura 2000 : le parc départemental de L'Île-Saint-Denis.

Depuis la désindustrialisation des années 1970-1980, le paysage du canal et de la Seine s'est transformé sous l'impact des grands processus de mutation urbaine lancé dans les années 1990 autour de la construction du Stade de France et du quartier de bureau attenant en lieu et place de l'ancienne usine de gaz de ville du Landy et du Cornillon. Dans les dernières années, les processus de transformation se sont multipliés en particulier à la Plaine-Saint-Denis avec la reconversion des anciennes usines désaffectées et la dynamique de Territoire de la Culture et de la Création depuis 2014. Le canal Saint-Denis, toujours support d'activités industrielles présentant des risques pour les populations environnantes (cimenteries notamment) et de transport de matériaux et gravats liés aux nombreux chantiers du territoire, a développé une vocation de support de promenade ainsi que d'activités artistiques et culturelles, en particulier d'intervention éphémères ou durables sur l'espace public avec le projet de Street Art Avenue.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : LA SEINE ET LE CANAL, DES AXES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES MAJEURS, POUR LESQUELS LES ÉQUILIBRES D'USAGE ET DE PRÉSERVATION DOIVENT ÊTRE TROUVÉS

La Seine et le canal représentent les corridors écologiques principaux du territoire. Ils sont aussi des axes économiques majeurs pour la capitale en direction de Rouen et du Havre. Les enjeux environnementaux et paysagers y sont particulièrement importants et s'y confrontent à des intérêts anthropiques avec la nécessité de concilier les deux. Ils sont à la fois vecteurs de rafraîchissement pour le territoire dans un contexte de changement climatique fort, réservoirs de biodiversité, particulièrement pour la Seine, et atouts paysagers indéniables. Leur rôle dans les fonctionnalités écologiques du territoire est à préserver et améliorer d'autant que la ressource en eau devrait être plus contrainte en raison du changement climatique. Ainsi, la Seine devrait voir son débit réduire en été, limitant le rafraîchissement, favorisant la concentration des polluants et l'eutrophisation, impactant la biodiversité. Le fleuve est accompagné d'un site Natura 2000 sur L'Île-Saint-Denis et de zones humides classées au niveau d'une partie de ses berges.

Ils sont aussi supports d'activités économiques indispensables à la vitalité du territoire avec la présence de nombreuses infrastructures portuaires et de chantiers, ou encore le développement sporadique de lieu de loisirs, de promenade et de convivialité.

L'enjeu majeur est d'arriver à articuler ces différentes fonctions tout en prenant soin de limiter au maximum les impacts anthropiques sur le fleuve. Il s'agit notamment de limiter les pollutions, de lui redonner une place plus importante par la renaturation de ses berges et l'élargissement, là où cela est possible, de ses zones d'expansion de crue. Il s'agit aussi de s'appuyer sur le fleuve comme une opportunité d'évolution du territoire en développant le lien avec les habitants par le confortement

des activités de loisir ou encore en développant le fret fluvial. C'est aussi, l'un des enjeux majeurs pour le canal qui devra à la fois favoriser ce trafic fluvial tout en développant ses atouts écologiques et touristiques. L'activité de fret fluvial représente un pivot important en matière de politique énergétique du territoire afin de décarboner une partie des transports de marchandises et de matériaux nécessaires aux chantiers. Toujours dans le domaine énergétique, le canal et la Seine représentent des secteurs spécifiques pour lesquels il est nécessaire de prendre des précautions afin de limiter les impacts sur la biodiversité, notamment dans le déploiement des énergies solaires.

LA SEINE AMONT, UNE FORTE URBANITÉ LIÉE À L'HISTOIRE INDUSTRIELLE ET LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LE CARACTÈRE NATUREL TOUT EN MAINTENANT LES USAGES ÉCONOMIQUES

Imperméabilisation	Ilots de chaleur	Carence espaces verts	Energie	Espèces
Fort	Fort	Fort	Moyen	Fort
Trame verte et bleue	Risques	Pollutions	Eau	Patrimoine
Fort	Fort	Fort	Fort	Fort

Tableau des enjeux environnementaux du site de "La Seine Amont"

Sur le territoire de Plaine Commune, la Seine Amont possède une forte imperméabilisation et une grande artificialisation de ses berges particulièrement sur la rive de Saint-Ouen-sur-Seine et Saint-Denis. Historiquement, ce secteur a accueilli de nombreuses industries tournées vers le fleuve et les docks. En outre, ces rives sont un support naturel des axes de communication depuis plusieurs siècles ce qui a contribué à leur conférer ce caractère artificialisé. Ce contexte favorise l'exposition du fleuve aux pollutions avec un effet de ruissellement intense lors des périodes d'intempéries. Ce dernier contribue à drainer les polluants vers le cours d'eau

directement à la fois en charriant les pollutions des sols anciennement industrialisés, des terres des nombreux chantiers en cours aux abords et en transportant les différents résidus d'hydrocarbures, de plastique, de frein, etc. déposés sur la chaussée notamment des départementales RD1 et RD1bis, ainsi que du côté de Boucle Nord de Seine de la RD7. En outre, les pollutions aériennes et sonores sont importantes sur l'axe de la Seine avec ces infrastructures, elles impactent à la fois les populations et les espèces animales.

Aussi, le fleuve joue moins son rôle de rafraichisseur naturel dans ce contexte très urbanisé. L'effet d'îlot de chaleur est donc fort sur cette partie du fleuve à l'exception de certains secteurs renaturés récemment comme le grand parc de la ZAC des Docks, le délaissé de l'A86 ou les berges de l'île des Vannes. La carence en espaces verts accessibles reste marquée sur certains secteurs, particulièrement au sud-ouest de Saint-Ouen-sur-Seine où se trouve encore de grandes infrastructures ferroviaires favorisant les coupures urbaines et de grands îlots économiques très imperméabilisés. Plus au nord, le développement du village olympique et paralympique devrait faire évoluer l'effet d'îlot de chaleur urbain avec un tissu urbain conçu pour favoriser l'aération en s'appuyant sur le rafraichissement naturel du fleuve. Cependant, l'îlot de chaleur reste important sur cette partie Seine Amont.

L'enjeu écologique est fort sur l'ensemble de l'axe Seine. Sur la partie amont du territoire, l'enjeu est de redonner une place aux berges naturelles, tout en articulant cette démarche avec la nécessité de préserver les axes de communication routiers et le maintien des activités économiques fluviales. La partie amont de la Seine sur le territoire est en lien direct avec trois noyaux de biodiversité secondaires : parc des Docks, berges de l'île des Vannes et délaissé de l'A86 à proximité de la cité Meissonnier. Il y a une nécessité de connecter davantage ces espaces avec le fleuve notamment en apaisant les traversées routières. En outre, le faisceau ferroviaire de la ZAC des Docks constitue l'arrivée d'une continuité écologique à renforcer qui relie la Seine au cimetière parisien de Saint-Ouen-sur-Seine, puis le canal

via les Cathédrales du rail, l'esplanade de la gare Plaine - Stade de France et la friche du quai Adrien Agnès.

La prise en compte du risque inondation s'est améliorée ces dernières années sur la Seine amont avec le développement du grand parc des Docks et de ses bassins. Cependant, la partie audonienne reste marquée par ce risque. Celui-ci est plus faible plus au nord en raison du relief qui s'élève en coteaux jusqu'à la Confluence.

La Seine amont est marquée par un patrimoine important avec de nombreux éléments rappelant le passé industriel de Plaine Commune comme l'usine de la rue Pierre, le 15 quai du Chatelier, etc. Cette partie de la Seine accueille aussi la Grande Nef de l'île des Vannes.

LA CONFLUENCE, UN SECTEUR EN MUTATION AU CŒUR DU SYSTÈME ÉCOLOGIQUE DE PLAINE COMMUNE

Imperméabilisation	Ilots de chaleur	Carence espaces verts	Energie	Espèces
Fort	Moyen	Fort	Moyen	Fort
Trame verte et bleue	Risques	Pollutions	Eau	Patrimoine
Fort	Fort	Fort	Fort	Fort

Tableau des enjeux environnementaux du site de "La Confluence"

La confluence, qui s'étend au nord de l'A86 entre la Seine et le canal Saint-Denis (bassin de la Maltournée) est une zone soumise à un fort renouvellement urbain avec une transition d'un tissu urbain économique vers un tissu d'habitat collectif. L'imperméabilisation demeure forte sur le secteur bien que les différentes opérations d'aménagement visent à restructurer et amplifier la place d'espaces publics davantage végétalisés. En conséquent, l'effet d'îlot de chaleur y est important, même si celui-ci est atténué par le fait qu'une grande

partie du tissu urbain entre l'A86 et la ZAC Confluence soit occupé par des activités économiques, impactant ainsi moins des populations résidentes.

Le secteur est carencé en espaces verts accessibles au public avec peu de parcs et de nombreuses infrastructures qui limitent les porosités pour y accéder (faisceau ferroviaire, A86, N410 (boulevard Anatole France)). Cependant, sont notamment recensés le square Pierre de Geyter, le square Calon ou le bassin de la Maltournée. L'important renouvellement du secteur devrait permettre de faire évoluer cette situation. L'enjeu est aussi d'améliorer l'accessibilité à ces parcs existants en réduisant les impacts des grandes coupures urbaines.

Le passé industriel des sites annonce une pollution importante des sols particulièrement sur des secteurs comme La Briche ou entre la rue du Port et l'impasse Coignet. Cette situation, conjuguée à une forte imperméabilisation favorable au ruissellement des eaux, favorise la pollution des deux cours d'eau. Outre ce risque, le secteur est largement impacté par le risque inondation, d'autant que la Confluence est aussi le réceptacle de l'arrivée des rus d'Enghien, d'Arra et de la Vielle-Mer sur le site de la Briche. Le caractère industriel et servant du secteur demeure, notamment côté canal avec l'installation récente d'un grand datacenter, dont la chaleur permet d'alimenter le Centre Aquatique Olympique voisin.

De facto, le site occupe un rôle majeur en matière de trame bleue car elle accueille l'embouchure de l'intégralité du réseau hydrographique du territoire et son déversement dans le fleuve. En matière de trame verte, le secteur accueille aussi un certain nombre de noyaux secondaires et tertiaires, notamment en interface avec la Seine Amont le délaissé de l'A86 aux abords de la cité Meissonnier, le site Bergerat – Monnoyeur, le site de l'impasse Coignet, le square Pierre de Geyter ou en encore le talus du Centre Aquatique Olympique le long de l'A86. Le site est aussi la confluence de plusieurs continuités écologiques de la trame verte avec l'arrivée des continuités suivantes :

- Georges Valbon – Cosmonautes – Fort de l'Est – Légion d'Honneur – Maltournée
- Georges Valbon – Cité Jardin de Stains – Clos Saint-Lazare – Tartres – Ecole André Diez – cimetière de Saint-Denis – Légion d'Honneur – Maltournée
- Georges Valbon – Cité Jardin de Stains – Clos Saint-Lazare – Tartres – Ecole André Diez – Moquet – Thorez – Lurçat – Briche Canal
- Butte Pinson – Joncherolles – Cité Jardin des Amaryllis – Lurçat – Briche Canal
- Butte Pinson – Jardins ouvriers des Marais – Friche Saint-Leu – Cité Jardin Blumenthal – La Briche Seine

La présence des grandes infrastructures de transport notamment le faisceau du RER D, l'autoroute A86, de l'échangeur de la Porte de Paris, de la RD24 (rue Ambroise Croizat), du boulevard Marcel Sembat, ou encore de la RN14 expose largement les populations ainsi que la faune et la flore aux pollutions atmosphériques et sonores.

Le site possède un caractère paysager intéressant notamment avec la perspective ouverte par le canal vers la Plaine, ainsi qu'avec les points de vue présent sur les côteaux de la rue Charles Michel. Le secteur offre à voir aussi la monumentalité du Stade de France, notamment depuis le bassin de la Maltournée. De nombreux éléments patrimoniaux sont recensés, notamment la Maison Coignet, le patrimoine fluvial (maisons éclésières, écuries de la Confluence, etc.) ou encore des bâtiments modernes, comme le 6B.

LA SEINE AVAL, DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES À PRÉSERVER

Imperméabilisation	Ilots de chaleur	Carence espaces verts	Energie	Espèces
Faible	Faible	Faible	Faible	Fort
Trame verte et bleue	Risques	Pollutions	Eau	Patrimoine
Fort	Fort	Moyen	Fort	Fort

Tableau des enjeux environnementaux du site de "La Seine Aval"

La Seine aval est le secteur le moins touché par l'imperméabilisation et par l'effet d'îlot de chaleur sur le corridor de la Seine. Ce dernier est limité grâce à la présence de grands espaces végétalisés et préservés de l'urbanisation, notamment le parc départemental de L'Île-Saint-Denis et les coteaux d'Epinay-sur-Seine. Ce secteur n'est d'ailleurs pas carencé en espaces verts accessibles pour le public puisque de nombreux éléments de nature sont accessibles rapidement pour les populations, comme le parc des Béatus et le chemin du halage. De plus, le corridor de la Seine important à cet endroit du territoire favorise le rafraichissement. L'un des enjeux est de conserver la forme du tissu urbain qui présente des voies perpendiculaires au fleuve offrant à la fois des vues sur le fleuve mais aussi de profiter de son aération naturelle.

L'enjeu en matière de préservation des espèces et de consolidation de la trame verte et bleue, bien qu'il soit fort sur l'ensemble du corridor de la Seine, est particulièrement important ici, puisqu'il s'agit de rares berges non-artificialisées sur le territoire et dans le cœur de la métropole. En outre, le parc de L'Île-Saint-Denis est inscrit en Natura 2000. Le fleuve, le parc départemental et les côteaux d'Epinay-sur-Seine constituent une entité naturelle commune à préserver. Cette démarche doit aussi permettre la préservation du caractère paysager et patrimonial du site qui offre des ambiances spécifiques

de villégiatures et de repos. De nombreux éléments patrimoniaux hétéroclites sont présents sur ce secteur avec la mairie d'Epinay-sur-Seine, les studios de cinéma Eclair et le tissu pavillonnaire.

Cette situation limite le risque de ruissellement et favorise la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Cela réduit aussi en conséquence les risques de pollution. Ces derniers sont aussi plus limités qu'avant du fait de l'urbanisation plus tardive et davantage à vocation résidentielle à Epinay-sur-Seine. Quelques axes représentent malgré tout des sources de pollutions sonores et atmosphériques avec la RN14 (avenue de la République), la RD914 (boulevard Foch), la RN310 ou encore la RD1bis à L'Île-Saint-Denis.

LE CANAL SAINT-DENIS, SYMBOLE DE L'IDENTITÉ DE PLAINE COMMUNE ET OBJET D'ÉQUILIBRE ENTRE LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Imperméabilisation	Ilots de chaleur	Carence espaces verts	Energie	Espèces
Fort	Fort	Moyen	Moyen	Fort
Trame verte et bleue	Risques	Pollutions	Eau	Patrimoine
Fort	Faible	Moyen	Fort	Fort

Tableau des enjeux environnementaux du site de "Canal Saint-Denis"

Depuis le XIXème siècle, le canal Saint-Denis constitue une colonne vertébrale économique de Plaine Commune. De nombreuses activités industrielles et commerciales se sont implantées à ses abords au fur et à mesure du développement du territoire et du départ des activités polluantes de Paris. Cette composition du tissu urbain a favorisé une très forte imperméabilisation des sols. Cela implique le développement d'un effet d'îlot de chaleur particulièrement important, ayant des impacts sur les

populations résidentes aux abords du canal. Les effets de l'îlot de chaleur sont d'autant plus importants que de nombreux logements aux abords du canal présentent des caractéristiques de dégradation impliquant une mauvaise isolation ayant pour conséquence un inconfort thermique accentué en été et des déperditions de chaleur en hiver. En revache, le tissu industriel rend disponibles de vastes surfaces de toitures pour la production d'énergie, en particulier dans le sud.

Cette forte imperméabilisation induit un risque de ruissellement important avec une orientation de l'écoulement vers le canal. Outre le risque d'inondation ponctuel que ce phénomène implique (caves, stationnements souterrains, voire rez-de-chaussée, etc.), il prend place sur un secteur dont les sols sont largement pollués du fait de l'industrialisation passée. Ces ruissellements charrient donc vers le canal puis vers la Seine des eaux souillées d'hydrocarbure, de résidus plastiques, etc. Cette situation nécessite à la fois une forte désimperméabilisation permettant de gérer davantage les eaux pluviales à la parcelle, ainsi qu'une dépollution des sols ou encore le déploiement et l'amélioration des réseaux séparatifs et d'assainissement afin de garantir une meilleure préservation de la ressource en eau.

Les espaces publics qui jouxtent le canal sont en cours de mutation avec le développement de continuités de modes actifs et d'espaces végétalisés qui contribuent à réduire la carence d'espaces verts présente le long du cours d'eau. En outre, plusieurs parcs existent davantage côté ouest avec le parc Eli Lotar, le parc Aimé Césaire, le mail des Francs-Moisins et le jardin de l'Écluse.

En matière de trame verte et bleue, le canal constitue une continuité majeure du territoire particulièrement au regard du manque de densité des espaces naturels au sud du territoire. Il est bordé par deux noyaux secondaires de biodiversité : la friche Total et le parc Eli Lotar. Le premier présentant des problèmes importants de pollution des sols. Le canal dénombre aussi plusieurs noyaux tertiaires de biodiversité à préserver au maximum au regard de leur proximité au cours d'eau et de leur apport en matière de rafraîchissement. Enfin, le canal

est la connexion de deux continuités écologiques, l'une allant de Fort d'Aubervilliers – Cimetière de Pantin au canal, en passant par la Maladrerie – le square Lucien Brun – la cité Robespierre – la ZAC Port – Chemin Vert et le parc Eli Lotar. La seconde partant du canal par la friche Total pour rejoindre le cimetière parisien de Saint-Ouen par les Cathédrales du Rail puis la Seine par l'ancienne voie ferrée des Docks.

Le canal appartient pleinement aux marqueurs territoriaux de Plaine Commune avec un apport pour le grand paysage. Il offre des perspectives vers la capitale et ses hauteurs, ainsi que vers Aubervilliers, le Stade de France et Saint-Denis. Ses abords recèlent de nombreux bâtiments industriels remarquables qu'il est nécessaire de préserver.

Enfin, certaines zones sont exposées aux pollutions atmosphériques et sonores au bord du canal. C'est particulièrement le cas à Porte de Paris, ainsi qu'au croisement de l'A86. D'autres axes doivent faire l'objet d'une vigilance accrue notamment la RD901, la RD24, la rue du Landy, la RD30 ou encore la RD27.

**COMPLÉTER ET METTRE EN VALEUR
L'ARMATURE PAYSAGÈRE ET FAVORISER
L'ACCÈS À CES ESPACES DE RESPIRATION**

Dominés par un retrait général de la ville habitée par rapport à l'eau, les ambiances sont tantôt caractérisées par un dialogue entre une ville historiquement industrielle et une ville habitée où s'entremêlent des activités, notamment le long du canal, parfois par l'imposition d'infrastructures majeures constituant des séquences plus ou moins distinctes. Topographiquement, un rapport entre relief et plaine s'inscrit notamment à Epinay-sur-Seine et sur les berges de Saint-Denis jusqu'au Vieux-Saint-Ouen, face à l'île Saint-Denis très plane. Pour les deux voies d'eau, les distinctions de hauteur relèvent essentiellement du bâti. Le relief accentue ainsi l'apparition de vues spectaculaires sur l'horizon (notamment sur la Seine aval entre Epinay-sur-Seine et L'île-Saint-Denis) et autour de la porte de Paris avec l'émergence du Stade de France et de la basilique Saint-Denis.

Cette carte illustre le plan de réhabilitation de la Seine à Paris, divisé en plusieurs zones géographiques :

- CENTRE-VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE**
- LA BRICHE**
- CENTRE-VILLE DE L'ILE-SAINT-DENIS**
- CENTRE-VILLE DE SAINT-DENIS**
- PORTE DE PARIS**
- FRANC-MOISIN**
- CENTRE-VILLE D'AUBERVILLIERS**
- SUD PLAINE CAMPUS CONDORCET**
- LA PLAINE SAINT-DENIS**
- SAINT-DENIS PLEYEL**
- ÎLE-DES-VANNES**
- CENTRE-VILLE DE SAINT-OUEN-SUR-SEINE**

Les interventions sont classées par couleur et type :

- Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux parcs publics** : Zones vertes sombres.
- Améliorer la visibilité et l'accès aux parcs existants** : Zones vertes claires.
- Favoriser l'évocation des rus dans leurs portions aérienne et enterrée voire leur réouverture** : Lignes bleues pointillées.
- Développer des parcours mettant en valeur les atouts paysagers, patrimoniaux et culturels de la Seine et du canal** : Lignes rouges solides.

Des points verts circulaires sont placés le long de la Seine pour marquer des sites spécifiques. Des bâtiments historiques ou emblématiques sont représentés en rouge foncé.

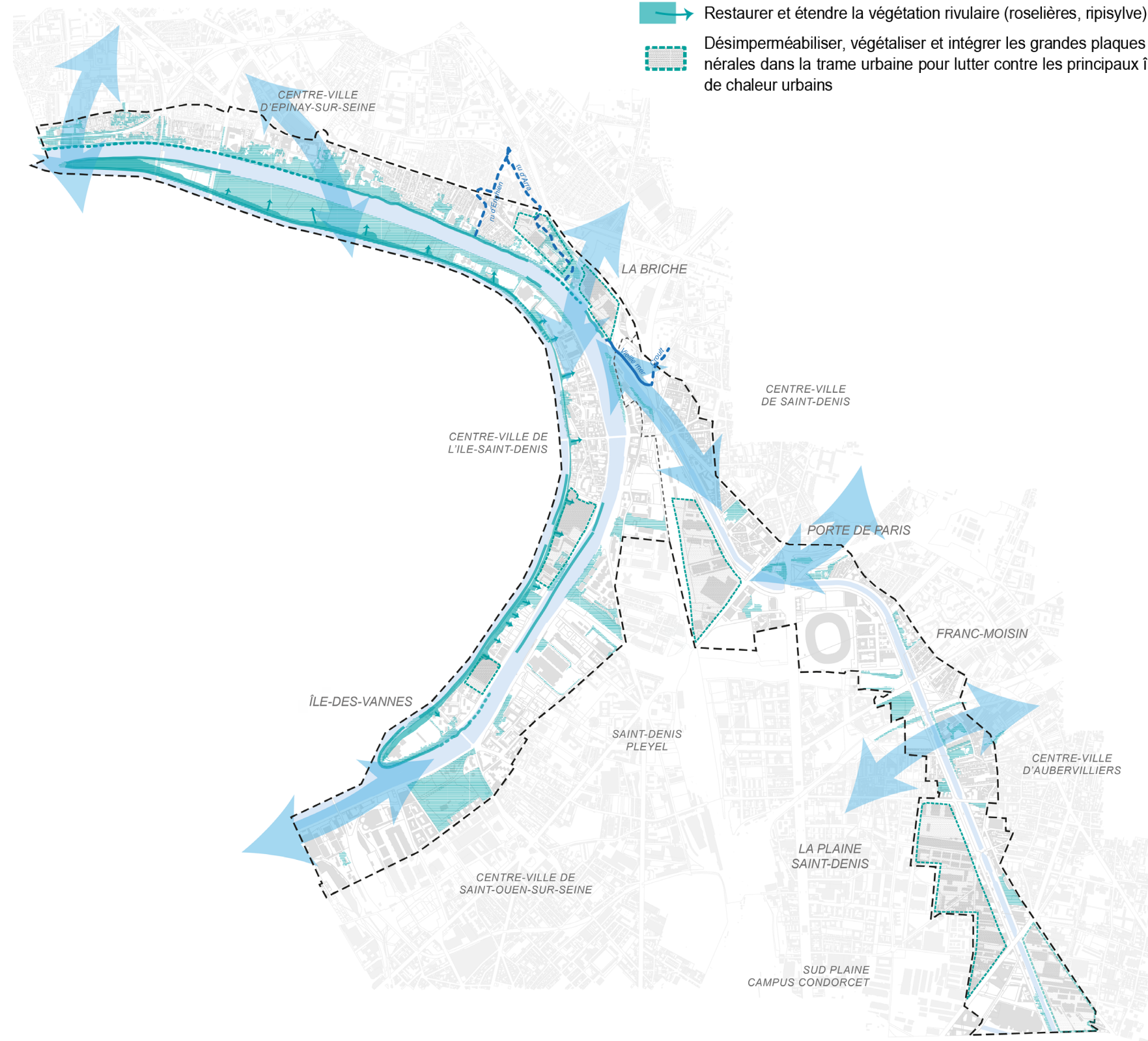
CONSOLIDER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES ESPACES BORDANT LES VOIES D'EAU

Le canal et la Seine constituent l'artère principale de la trame verte et bleue de Plaine Commune, l'une étant un cours d'eau naturel mais ayant été lourdement impacté par l'activité humaine, l'autre étant une voie navigable artificielle. Les espaces aquatiques qu'ils constituent, ainsi que les zones humides et semi-humides que sont les berges de Seine sont des supports de biodiversité important et des atouts environnementaux importants dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique.

L'OAP vise à préserver les qualités écologiques encore présentes, à renforcer les services écosystémiques apportés par ces deux axes (rafraichissement de la ville, gestion du risque inondation, etc.). Pour la Seine, il s'agit principalement de reconstituer le caractère naturel des berges et d'assurer que la pérennité des autres usages n'altère pas le fonctionnement écologique et hydrographique du cours d'eau. Concernant, le canal développer le caractère naturel en favorisant le lien entre l'eau et les espaces verts à proximité.

A cet effet et pour améliorer la santé des populations, la lutte contre les rejets polluants dans les eaux est primordiale, cela passe notamment par une meilleure gestion des eaux pluviales, et donc du ruissellement, par la désimperméabilisation, l'infiltration à la parcelle, l'entretien et le développement des réseaux de gestion des eaux. Ces espaces participent également à la protection de la santé humaine en permettant la circulation des pollutions atmosphériques et en faisant office d'îlots de fraîcheur urbains, l'aménagement de leurs abords doit amener à conforter et renforcer ce rôle bénéfique

- Préserver et consolider le rôle écologique des berges naturelles ; re-naturer les berges semi-artificialisées
- Préserver le rôle écologique des friches et des espaces relais de biodiversité
- Contribuer à renforcer et développer les continuités écologiques
- Restaurer et étendre la végétation rivulaire (roselières, ripisylve)
- Désimperméabiliser, végétaliser et intégrer les grandes plaques minérales dans la trame urbaine pour lutter contre les principaux îlots de chaleur urbains



RENFORCER LES LIAISONS ET INTERACTIONS ENTRE LA VILLE ET LES VOIES D'EAU ET LES ADAPTER AUX MODES DE DÉPLACEMENT ACTIFS

Ces espaces majeurs dans la structuration historique du territoire sont parfois déconnectés des centralités, en faisant ainsi des objets périphériques de la vie quotidienne des populations résidentes et usagères de Plaine Commune. Ils représentent néanmoins de très larges opportunités d'écriture urbaine et d'interconnexion avec la ville. Les développements urbains à venir sont l'occasion de redessiner une ville qui se construit en dialogue avec son fleuve et son canal et qui les intègre dans leur trame urbaine, par le dessin des voies et la conception des formes urbaines, dans l'idée de dessiner le paysage fluvial.

Plaine Commune dispose d'une occasion de rendre les rives accessibles et d'améliorer la qualité d'habitat et son esthétique à leurs abords. La reconquête des berges par les aménagements en cours est par exemple une étape nécessaire au développement d'activités qui profitent à la population. Il s'agit d'une occasion de repenser des voies d'eaux considérées d'abord comme des infrastructures, auxquelles la ville tournait le dos, isolée par activités industrielles à huis clos. Les nouveaux abords des voies d'eau seront pensés afin de permettre à chaque usager d'identifier la Seine et le canal comme partie du territoire, une partie du territoire avec laquelle tous les quartiers échangent et dialoguent. Le renforcement des liaisons existantes doit permettre à la fois de faciliter la traversée des voies d'eau lorsqu'elles constituent une rupture, en particulier pour les usagers des transports actifs. Les infrastructures de transport existantes et peu adaptées à ces modes doivent être adaptées et les nouvelles porosités entre les quartiers, le fleuve et le canal intégreront systématiquement cette dimension.

Enfin, la dimension paysagère des aménagements urbains et projets de construction doit également être soignée au-delà des liaisons et porosité. En plus d'assurer la continuité des berges et des accès au grand paysage pour les populations, les projets développeront un urbanisme dit « fluvial » qui tire parti des qualités paysagères des voies d'eau et ne les amenuisent pas. Ainsi, les projets anticiperont l'impact qu'ils produisent sur le paysage perceptible par les usagers de l'espace public en développant une architecture adaptée, en ménageant des ouvertures, failles et espaces paysagers ainsi qu'en valorisant le patrimoine existant.



FAIRE DE LA SEINE ET DU CANAL DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ

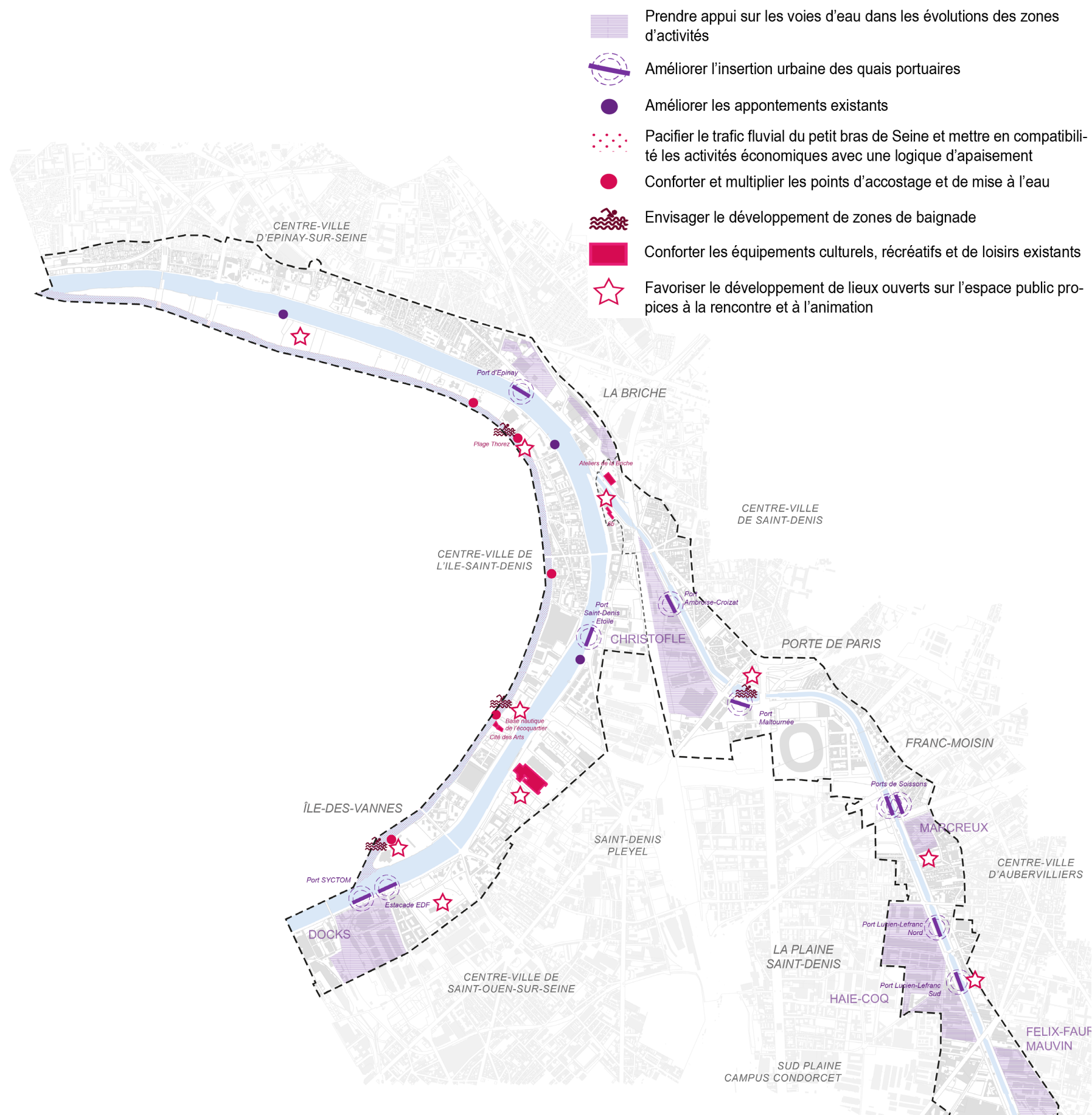
La Seine et le Canal ne sont pas seulement amenés à devenir un lieu de convergence du territoire, ils sont également des espaces de flux métropolitains qui relient Plaine Commune aux autres espaces de la Métropole du Grand Paris et rayonnent jusqu'à l'extérieur du territoire. A une époque où le transport de marchandises, la logistique du dernier kilomètre deviennent des enjeux de décarbonation de l'économie, ils sont des sites support pour une logistique fluviale propre et connectée. Ils sont également des sites privilégiés pour les activités artisanales artistiques et culturelles qui font rayonner Plaine Commune dans la métropole et qui valorisent leurs atouts paysagers. Cette dynamique d'attractivité à la fois économique et culturelle guide la métamorphose de ces espaces au service du bien-être de la population de Plaine Commune et de systèmes d'échange durables

● *Maintenir et développer les activités économiques tout en permettant la mixité des usages*

Historiquement, le Canal Saint-Denis et la Seine ont été le support des activités industrielles. Aujourd'hui les zones d'activités et les ports sont des sites stratégiques pour l'emploi et le développement économique local. Les ports existants pouvant devenir le support d'un transport fluvial moins émetteur en CO2 que la logistique routière actuelle. Par ailleurs, les abords du canal et de la Seine deviennent de plus en plus attractifs pour les loisirs et leurs qualités paysagère, les activités nouvelles et actuelles doivent apprendre à cohabiter avec les nouveaux usages et leurs usagers.

● *Valoriser les usages récréatifs et créatifs de ces axes, déjà supports d'activités culturelles et artistiques*

Le canal Saint-Denis est aujourd'hui déjà reconnu comme un parcours dédié au street-art, dans le cadre du Territoire de la Culture et de la Création. Il s'agit déjà d'un axe qui accueille la promenade, les sports et la culture. La Seine quant à elle dispose aussi d'atouts tels que larges espaces naturels permettant aux populations d'améliorer leur cadre de vie et de profiter d'activité récréatives, en particulier son petit bras. Les voies d'eau sont des espaces clés pour faire de Plaine Commune un territoire agréable à vivre.



II. LA SEINE, UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE MAJEUR À ENRICHIR ET VALORISER

CONFORTER L'ARMATURE PAYSAGÈRE DU FLEUVE

Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux parcs publics

Une logique de maillage paysager continu préside aux aménagements le long du fleuve, en cohérence avec les fonciers disponibles, projets et études. Ce maillage doit également participer à la complétude des corridors écologiques.

Voir également OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques et OAP Paysage

Améliorer la visibilité et l'accès aux parcs existants

L'accessibilité et la visibilité des parcs existants peut être améliorée : par un élargissement des cheminements, notamment pour l'accès aux modes de déplacements actifs, une signalétique plus nombreuse, se démarquant de son contexte et dégagée des obstructions végétales ou techniques, la mise en place de clôtures ajourée ou de failles dans les clôtures ou murs opaques etc.

Favoriser l'évocation des rus dans leurs portions aérienne et enterrée (Vieille mer, Croult, Rouillon, ru d'Arra, ru d'Enghien...), voire leur réouverture :

La réouverture des anciens rus est recommandée lorsqu'elle est pertinente du point de vue technique. Les nouveaux projets veilleront à ne pas entraver une éventuelle découverte ultérieure s'ils se situent à proximité de l'ancien lit ou du passage souterrain du cours d'eau : notamment en veillant à une implantation n'empiétant pas sur le lit que formerait le cours d'eau.

La portion commune aérienne du collecteur des rus de la Vieille mer, du Croult et du Rouillon à leur confluence avec la Seine peut faire l'objet d'un traitement paysager accentuant sa visibilité depuis l'espace public.

Lorsque pertinent, il est recommandé de concevoir les aménagements d'espaces situés sur les anciens lits des rus enterrés de façon à évoquer leur présence

Exemple : espaces enherbés, puits (fermé) connecté au ru souterrain permettant d'en entendre le flot, aménagement de

l'espace de façon à reformer ou sinon imiter le talweg et la géographie effacée

Développer des parcours mettant les atouts paysagers, patrimoniaux et culturels de la Seine (en lien avec le Canal Saint-Denis)

Le parcours doit mettre en lien les bâtiments et éléments patrimoniaux (notamment du patrimoine industriel), les points de vue remarquables sur le paysage (ouvertures paysagères, voir OAP Paysage) L'implantation de tables d'orientations sur les sites de points de vue remarquables et belvédères accessibles est recommandée. La mise en place de signalétiques permettant de repérer les éléments patrimoniaux, points de vue et matérialisant les parcours de promenade est à favoriser.

RENFORCER LE RÔLE DE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DE LA SEINE

Préserver les abords immédiats de la Seine de toute nouvelle construction afin de protéger la trame verte et bleue

Conformément au règlement du PLUi, toute construction nouvelle s'implante à plus de 15 mètres de la rive la plus proche de la Seine. Les constructions existantes situées au sein de cette zone tampon (de 15 mètres par rapport à la rive la plus proche de la Seine) s'abstiennent de tout projet conduisant à un accroissement de l'artificialisation des sols sur la parcelle occupée tels que l'extension de l'emprise au sol d'un bâtiment, imperméabilisation sans construction d'une surface de pleine terre ou d'un espace libre végétalisé.

Voir OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques

Préserver les berges naturelles et consolider leur rôle écologique ainsi que la biodiversité déjà présente et désartificialiser/renaturer les berges artificielles dès que possible

De nombreuses berges naturelles existent sur le pourtour de l'île Saint-Denis (notamment sur le petit bras de la Seine) et à Epinay-sur-Seine jusqu'à la Briche. Ces berges et leur végétation doivent être absolument protégées de toute opération d'artificialisation et ou d'imperméabilisation afin de protéger la biodiversité et ne pas aggraver les risques liés aux crues. Ainsi, les berges

actuellement semi-artificialisées ou artificialisées doivent faire l'objet d'opérations visant à restaurer leurs fonctions naturelles (accueil de la biodiversité, captation des surplus d'eau dans le cadre des crues...) dans la mesure où leur occupation et usage ne s'y oppose pas (exemple : ports et digues de soutènement).

Préserver le rôle écologique des friches et des espaces relais de biodiversité

Des noyaux de biodiversité (identifiés dans l'OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques) se sont parfois développés à l'emplacement de certaines friches. En lien avec la trame verte et bleue, ces noyaux de biodiversité existants font l'objet d'une protection dans le cadre des projets d'aménagement. Le parcours des anciens rus peut lui aussi bénéficier au développement de la biodiversité.

Voir également OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques

Contribuer à renforcer et développer les continuités écologiques

Les projets d'aménagement et de construction contribuent au renforcement des corridors existants en particulier le long de l'axe de la Seine de la Briche à la limite ouest d'Epinay-sur-Seine. La connexion avec les grands réservoirs de biodiversité du territoire est à prioriser, tels que la zone Natura 2000 du parc départemental de l'Île-Saint-Denis, mais également avec les espaces voisins tels que le parc des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne.

La Seine doit être considérée comme un corridor écologique existant de premier ordre. L'ensemble des corridors sont cartographiés dans l'OAP Trame verte et bleue et Continuités écologiques.

Par désartificialisation, différents espaces relais se prêtent à un développement ou à la création de nouvelles continuités écologiques telles que :

- Les talus de l'autoroute A86 à Saint-Denis
- Le coteau de la Maison Coignet et les terrains attenants rue Charles Michels
- Le secteur de la plage Thorez jusqu'au cimetière de L'Île-Saint-Denis et à la Briche
- La pointe aval de l'île Saint-Denis partageant ses

rives avec Epinay-sur-Seine et Argenteuil

La renaturation des berges (voir orientation précédente), la préservation et l'augmentation des espaces de pleine terre dans les parcelles attenantes, de même que des dispositifs plus ponctuels permettant l'installation et le déplacement des espèces vivantes, sont à entreprendre.

Voir OAP Trame verte et bleue et Continuités écologiques

Restaurer et étendre la végétation rivulaire (roselières, ripisylve)

La ripisylve (espace de berge constitué d'arbres) et autres types de végétation à proximité des rives (roselières, et autres zones humides) sont des réservoirs de biodiversité rendant de nombreux services à l'humain, notamment en termes d'absorption des surplus d'eau. Protéger, améliorer et étendre ces espaces dès que possible est donc une priorité.

Activer la trame bleue par des dispositifs favorisant la végétation au contact de l'eau

Certains dispositifs tels que des jardins flottants permettent d'étendre les espaces de biodiversité à proximité de l'eau.

Préserver le couvert arboré aux abords de la Seine

Les interventions sur les arbres respectent le règlement du PLUi relatif à l'abattage d'arbres et à la compensation des arbres abattus (Chapitre 3.2.3 de la Partie 1 du Règlement - Dispositions générales). Au sein de la continuité écologique de la Seine, ces règles de compensation sont renforcées.

Voir Règlement du PLUi

Voir OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques

Désimperméabiliser, végétaliser et intégrer les grandes plaques minérales dans la trame urbaine pour lutter contre les principaux îlots de chaleur urbains

De vastes zones, en particulier des zones d'activités économiques sont largement impactées par le phénomène d'îlot de chaleur urbain, dû à une imperméabilisation des sols sur d'importantes superficies et profondeurs. C'est notamment le cas sur la zone intermédiaire de L'Île-Saint-Denis, au nord de l'écoquartier fluvial, dans le parc d'activité des Docks de Saint-Ouen ainsi que sur le secteur de la Briche. Les opérations de désimperméabilisation peuvent être entreprises en priorités sur les parcs de stationnement en réduisant la surface recouverte par des enrobés imperméables et préférer des revêtements poreux et semi-poreux à base de pavés par exemple, ainsi qu'en

ménageant des espaces de pleine terre avec des plantations adaptées à l'espace et à la pollution des sols (herbacées, buissons, arbres...).

Résorber les rejets d'eaux usées dans la Seine pour préserver l'écosystème et rendre possible les loisirs nautiques

La mise en conformité des réseaux liés à l'eau (doit contribuer à l'objectif d'atteindre un bon état des cours d'eau, milieux récepteurs naturels des réseaux traditionnels d'eaux pluviales et des eaux usées traitées. Les milieux récepteurs doivent être protégés des aménagements et sources de pollution associées (pollutions de l'eau, de l'air, des sols, des milieux, organiques et inorganiques, sonore, lumineuse, caloriques, microbiennes). Leur bon état ne se limite pas à la qualité chimique des rejets, mais du maintien de l'équilibre écologique du milieu, pouvant également contribuer à l'objectif de baignabilité.

La gestion des eaux pluviales est dimensionnée au regard des impacts potentiels des pollutions sur :

- les fonctionnements écologiques
- l'alimentation des populations

Il convient de préserver les nappes de captage et de mettre en place un protocole d'entretien adapté, en présence d'une contamination importante.

Maîtriser l'intensité des abattements d'eaux pluviales et les risques de crues

Les projets anticipent les pluies extrêmes pour réduire la vulnérabilité du territoire et des territoires voisins. Pour cela, ils intègrent dès leur conception les conséquences d'une pluie rare sur l'environnement immédiat, sur le risque inondation, sur le risque de ruissellement accentué notamment au regard de l'artificialisation prévue, ainsi que sur les risques de débordement de réseau et de pollution des milieux naturels. Dans les zones à proximité de la Seine et du canal, ils mènent une analyse spécifique à partir de tous ces critères et développent une stratégie de gestion.

La mise en continuité des ouvrages est encouragée, pour garantir une meilleure résilience. Il convient de limiter de modifier la topographie du bassin versant naturel et dimensionner en fonction du déjà-là.

Les projets favorisent la transparence hydraulique et la désimperméabilisation pour permettre à l'eau de se répartir convenablement. Les projets peuvent utiliser des moyens permettant de lisser la restitution des eaux dans le temps, afin

de réduire également les volumes sur la parcelle et en-dehors.

Dans les zones soumises au risque inondation par débordements des cours d'eau, les espaces perméables sont positionnés de manière à créer un tampon d'infiltration entre le bâti et la zone de risque. De plus, les projets participent au développement des zones d'expansion de crue. Ils peuvent proposer des mesures innovantes et résilientes complémentaires pour limiter les risques.

RENOUER LE DIALOGUE ENTRE LA VILLE ET LE FLEUVE EN VALORISANT L'IDENTITÉ FLUVIALE DU TERRITOIRE

Mettre en œuvre les principes de la ville fluviale dans les projets d'aménagement en cours et à venir

Les principes suivants guident la conception et la réalisation des projets dans les secteurs proches de la Seine et en particulier dans les secteurs en mutations suivants : la Briche (Saint-Denis – Epinay-sur-Seine), Confluence élargie (Saint-Denis), le secteur EQF/Zone intermédiaire, le NPNRU de Marcel Paul-Marcel Cachin et l'Île-des-Vannes (L'Île-Saint-Denis), le NPNRU du Vieux-Saint-Ouen, le secteur 6 de la ZAC des Docks (Saint-Ouen-sur-Seine). Les principes d'urbanisme fluvial dans ces secteurs pourront être appliqués dans la conception d'un projet d'ensemble.

- **La Seine comme structure d'un espace public commun :** présence d'une continuité d'espaces publics végétalisés sur les rives et connectés directement à des espaces publics plus insérés dans la trame urbaine
- **Des bâtiments emblématiques qui ponctuent le fleuve et ses rives bâties :** Les projets favorisent la conception de bâtiments ponctuels orientés vers le fleuve, qui le mettent en valeur et qui se démarquent dans le paysage par la singularité de leurs formes et architecture. Néanmoins, les grandes surfaces vitrées sont à éviter pour limiter l'impact sur l'avifaune (oiseaux notamment).
- **Des formes urbaines qui répondent à la Seine :** les bâtiments retranscrivent dans leur morphologie un mouvement perpendiculaire à la Seine. Leurs façades principales sont orientées vers le cours d'eau et dotées d'espaces extérieurs privatifs dans le respect des orientations relatives au confort du logement, à la santé environnementale et à la protection de l'avifaune. Les linéaires de façade le long des voies face à la Seine sont minimisés de façon à aménager des vues et percées visuelles généreuses depuis l'espace public.

- **Une mise en valeur et un renforcement des porosités allant vers le fleuve** : des cheminements piétons et actifs reliant les tissus urbains éloignés sont conçus et percés. Ils sont végétalisés et accompagnés de plantations (alignements d'arbres, bosquets etc.)
- **Un accès physique au fleuve** : des dispositifs variés sont créés afin d'offrir une diversité de rapports à l'eau, en fonction de la topographie du site. Pour les quais hauts, une position en surplomb peut justifier la création de belvédères aménagés ponctuels ou de linéaires piétons généraux et protégés. En berges basses peuvent être envisagées des créations et aménagements de : môles piétons, de pontons piétons, espaces récréatifs accessibles, berges à fleur d'eau, de quais flottants... dans la mesure où les impacts néfastes sur l'environnement écologiques sont minimales.
- **Une diversité programmatique et une cohabitation des usages** : la présence d'activités au bord de l'eau participe de l'identité fluviale, au même titre que les quartiers à vivre. L'enjeu est de garantir la bonne cohabitation de ces usages (notamment au droit des ports)

Préserver le patrimoine en lien avec l'identité fluviale et le mettre en valeur au sein des projets d'aménagement et de construction

Les éléments et ensembles de patrimoine bâti concernés par une protection patrimoniale d'Etat (inscription ou classement aux monuments historiques) ou au titre du règlement du PLUi, dont la nature, fonction ou localisation présente un lien avec la Seine sont préservés et réhabilités dans le cadre des opérations de construction et d'aménagement, les opérations d'aménagement les intègrent dans leur conception et participent à leur mise en valeur. A ceux-ci s'ajoutent d'autres éléments repérés pour leur lien avec l'identité fluviale.

Le lien du patrimoine avec l'identité fluviale se définit par : le lien de fonction entretenu historiquement ou actuellement par le bâtiment ou l'ensemble avec le fleuve (édifice industriel dont la proximité à l'eau est stratégique), la nature de la conception (bâtiment construit au contact direct de l'eau et en tirant parti), ou de l'interaction paysagère avec le fleuve (à l'image de maisons et immeubles construits en co-visibilité avec le fleuve).

Ci-dessous, liste non exhaustive d'éléments de patrimoine liés à l'identité fluviale de la Seine :

Sites	Protection ou mise en valeur	Nature du lien à l'eau
Techniquib Unibéton	Fiche ISD007	Industriel
Eglise de Saint-Ouen-le-Vieux	MH	Paysager
Château de Saint-Ouen	MH	Paysager
Maison Coignet	MH	Paysager Industriel
Grande nef	MH	Paysager
Cité Meissonier	Fiche STD045	Industriel
Studios Eclair (site historique)	Fiche EPI031	Paysager
Cité du cinéma (centrale électrique)	Fiche STD080	Paysager Industriel
6b (Bureaux Alstom)	Fiche STD074	Paysager
Fonderies Bannier	Fiche EPI026	Industriel Paysager
Labos Francolor	Fiche STD042	Industriel
Mégisserie Combe (cuir)	Fiche STD099	Industriel
Bâtiment ex-Ziegler	Néant	Industriel Paysager

Aménager des continuités cyclables et des chemins de promenade sur les berges et contribuer à leur rafraîchissement

Les berges hautes impraticables de la Seine et sans confort d'usage de même que les routes départementales passantes sont requalifiées et apaisées pour permettre le passage des piétons et modes actifs.

Les berges de Seine font l'objet d'opérations de désimperméabilisation et de végétalisation, en tant que parcours fraîcheur structurant du territoire. Dans la mesure du possible, les aménagements participent ainsi au rafraîchissement de l'espace public (désimperméabilisation d'une partie des emprises au sol, végétalisation et aménagement d'espaces de pleine terre, plantations d'herbacées, buissons, arbres...) permettant aux populations empruntant ces voies de ne pas pâtir de la chaleur en période estivale.

Mettre en accessibilité les berges basses de la Seine, et conserver ou renforcer leur végétation

Les berges basses de la Seine sont rendues accessibles, sécurisées et deviennent propices à leur usage récréatif par la population (ex : promenade, découverte de la biodiversité), dans la mesure où elles ne constituent pas des dispositifs de soutènement ou d'endiguement face aux risques de crues.

Renforcer les liaisons existantes, leur qualité paysagère et les parcours actifs

Les liaisons existantes entre quartiers par-delà le fleuve et entre les quartiers et le fleuve sont renforcées en améliorant leur qualité paysagère, leur rôle d'agrafe urbaine, leur capacité à être des supports des modes de déplacement actif (piétons, cycles) ainsi que leur capacité à offrir des services éco-systémiques (dont le rafraîchissement de l'espace public).

Créer de nouvelles porosités entre la ville et le fleuve

La création de nouvelles porosités servant de liaisons transversales reliant la ville et le fleuve et la réflexion sur de nouveaux de franchissements se conjugue à la création de supports d'usages piétons-cycles et au soutien aux services écosystémiques (dont le rafraîchissement) pouvant être rendus par l'espace public. Ces nouvelles pénétrations urbaines tiennent également un rôle d'agrafe urbaine entre les quartiers.

FAIRE DE LA SEINE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, D'ATTRACTIVITÉ LOCALE ET MÉTROPOLITAINE

Faire perdurer le principe d'un parcours culturel et artistique autour de la Seine en lien avec le canal Saint-Denis

La Seine demeure un lieu privilégié pour les projets et installations artistiques temporaires ou pérennes sur l'espace public. La création culturelle éphémère dans l'espace public y est privilégiée et l'installation d'équipements culturels y est promue.

- **Un grand bras où l'activité économique s'articule avec les autres usages**

Prendre appui sur la Seine dans les évolutions des zones d'activités

Dans les zones aux abords de la Seine où la dominante industrielle, artisanale et de grands services urbains est maintenue, les activités développent, dans la mesure du possible,

des aménagements permettant de mettre à profit la proximité avec la Seine comme axe de transport fluvial afin de réduire l'utilisation des transports motorisés. Leur développement se fait dans le respect des activités récréatives et résidentielles qui s'y développent.

Améliorer l'insertion urbaine des quais portuaires

Tout usage des quais des ports fluviaux existants, notamment économique, est conçu en cohérence avec l'objectif d'insertion des sites dans la trame urbaine (en lien avec les projets d'aménagement) de compatibilité avec les usages voisins (récréatifs, loisirs, culturel...).

Améliorer les appontements existants

Les appontements existants sont mis en valeur et font, si besoin, l'objet d'une mise en accessibilité en lien avec l'aménagement des berges pour pouvoir servir d'escales de passagers.

- *Un petit bras apaisé dédié aux loisirs nautiques et à la valorisation des écosystèmes*

Pacifier le trafic fluvial sur le petit bras et assurer la compatibilité des activités industrielles et logistiques

Cet apaisement serait profitable aux dynamiques écologiques ainsi qu'à l'accès à la nature des populations, dans la perspective d'un « musée à ciel ouvert de la biodiversité » qui s'appuierait sur les atouts écologiques des abords de la Seine, tel que le parc départemental de L'Île-Saint-Denis (site Natura 2000), le linéaire de berges naturelles du petit bras de Seine, et des équipements associés.

La pacification du trafic fluvial est également profitable au développement des loisirs nautiques sur le petit bras de Seine, avec la perspective de constituer un parc de loisirs nautiques qui s'appuie sur la mise en réseau d'un ensemble de points d'accostage et d'une diversité de points d'intérêt et de destination sur les berges. Ces différents éléments étant déjà existants ou à constituer.

Conforter et multiplier les points d'accostage et de mise à l'eau

Les points d'accostage et de mise à l'eau existant, utilisés pour des activités récréatives et de loisirs sportifs (tels que le canoë-kayak) sont préservés et demeurent inaltérés par les projets de construction et d'aménagement, afin de conforter les activités récréatives et de loisirs existantes et de rendre possible le développement de cette même gamme d'activités dans le futur.

Envisager le développement des zones de baignade

Le développement de zones de baignade prend compte de la qualité de l'eau et sa conception minimise les risques sanitaires et de sécurité pour les éventuels baigneurs : séparation stricte de l'espace navigable, bassins étanches permettant de maîtriser et contrôler la qualité de l'eau.

Développer une programmation attractive autour d'équipements récréatifs, culturels et de loisirs

Ces nouveaux équipements récréatifs et de loisirs s'inscrivent dans la perspective de constitution d'un « parc de loisirs nautiques » et d'un « musée de la biodiversité à ciel ouvert ». Cette programmation peut s'appuyer des lieux culturels et événementiels déjà établis ou de nouveaux équipements à créer tels que la Cité des arts de l'éco-quartier fluvial.

Favoriser le développement de lieu propices à la rencontre et à l'animation en lien avec l'espace public

III. LE CANAL DE SAINT-DENIS, UN AXE PAYSAGER STRUCTURANT À DÉVELOPPER ET CONNECTER, SUPPORT DE MULTIPLES ACTIVITÉS

RENFORCER L'ARMATURE PAYSAGÈRE DU CANAL

Favoriser le développement d'un maillage d'espaces verts le long du canal de la Porte de la Villette jusqu'à la Briche

Une logique de maillage continu ou discontinu préside aux aménagements le long du canal, en cohérence avec les fonciers disponibles, projets et études. Ce maillage doit également participer à la complétude des corridors écologiques.

Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux parcs publics

Une logique de maillage paysager continu préside aux aménagements le long du fleuve, en cohérence avec les fonciers disponibles, projets et études. Ce maillage doit également participer à la complétude des corridors écologiques.

Voir également OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques et OAP Paysage

Améliorer la visibilité et l'accès aux parcs existants

L'accessibilité et la visibilité des parcs existants peut être améliorée : par un élargissement des cheminements, notamment pour l'accès aux modes de déplacements actifs, une signalétique plus nombreuse, se démarquant de son contexte et dégagée des obstructions végétales ou techniques, la mise en place de clôtures ajourée ou de failles dans les clôtures ou murs opaques etc.

Développer des parcours mettant les atouts paysagers, patrimoniaux et culturels du canal (en lien avec la Seine)

Sont concernés les bâtiments faisant l'objet de fiches patrimoniales dans le règlement du PLUi, incluant de nombreux éléments de patrimoine industriel, mais également les maisons éclésiastiques historiques du canal, dont l'écriture architecturale typique rythme le paysage du canal depuis Paris jusqu'à la confluence avec la Seine (secteur de la Briche). L'implantation de tables d'orientations sur les sites de points de vue remarquables et belvédères accessibles est recommandée. La mise en place de signalétiques permettant de repérer les éléments patrimoniaux, points de vue et matérialisant les parcours de promenade est à favoriser.

DÉVELOPPER LE RÔLE DE L'ESPACE-CANAL COMME SUPPORT DE BIODIVERSITÉ DANS LA TRAME BLEUE

Préserver les abords directs du canal de toute nouvelle construction afin de protéger la trame verte et bleue

Conformément aux dispositions générales du règlement du PLUi et à l'OAP Trame verte et bleue, toute construction nouvelle s'implante à plus de 10 mètres de la rive la plus proche du canal Saint-Denis. Les constructions existantes situées au sein de cette zone tampon (de 10 mètres par rapport à la rive la plus proche du canal) s'abstiennent de tout projet conduisant à un accroissement de l'artificialisation des sols sur la parcelle occupée tels que l'extension de l'emprise au sol d'un bâtiment, imperméabilisation sans construction d'une surface de pleine terre ou d'un espace libre végétalisé. Cette disposition ne s'applique pas aux ouvrages liés à l'exploitation du canal.

Voir OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques et Plan de la trame verte et bleue (4-2-3)

Participer au développement de la trame verte et bleue et préservant et développant, dès que possible, une végétation continue le long des berges

Préserver le couvert arboré aux abords du canal

Les interventions sur les arbres respectent le règlement du PLUi relatif à l'abattage d'arbres et à la compensation des arbres abattus (Chapitre 3.2.3 de la Partie 1 du Règlement - Dispositions générales). Au sein de la continuité écologique de la Seine et du canal Saint-Denis, ces règles de compensation sont renforcées.

Voir Règlement du PLUi

Voir OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques

Préserver le rôle écologique des friches et des espaces relais de biodiversité

Des noyaux de biodiversité se sont parfois développés à l'emplacement de certaines friches. En lien avec la trame verte et bleue, ces noyaux de biodiversité existants font l'objet

d'une protection dans le cadre des projets d'aménagement. Le parcours des anciens rus peut lui aussi bénéficier au développement de la biodiversité.

Voir OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques

Préserver la qualité des eaux du canal pour préserver l'écosystème et rendre possible les loisirs nautiques

Eviter les rejets d'eaux usées ou chimiques risquant de nuire à la qualité et la salubrité des eaux du canal

Maîtriser l'intensité des abattements d'eaux pluviales et les risques de crues

Les projets anticipent les pluies extrêmes pour réduire la vulnérabilité du territoire et des territoires voisins. Pour cela, ils intègrent dès leur conception les conséquences d'une pluie rare sur l'environnement immédiat, sur le risque inondation, sur le risque de ruissellement accentué notamment au regard de l'artificialisation prévue, ainsi que sur les risques de débordement de réseau et de pollution des milieux naturels. Dans les zones à proximité de la Seine et du canal, ils mènent une analyse spécifique à partir de tous ces critères et développent une stratégie de gestion.

La mise en continuité des ouvrages est encouragée, pour garantir une meilleure résilience. Il convient de limiter de modifier la topographie du bassin versant naturel et dimensionner en fonction du déjà-là.

Les projets favorisent la transparence hydraulique et la désimpermeabilisation pour permettre à l'eau de se répartir convenablement. Les projets peuvent utiliser des moyens permettant de lisser la restitution des eaux dans le temps, afin de réduire également les volumes sur la parcelle et en-dehors.

Dans les zones soumises au risque inondation par débordements des cours d'eau, les espaces perméables sont positionnés de manière à créer un tampon d'infiltration entre le bâti et la zone de risque. De plus, les projets participent au développement des zones d'expansion de crue. Ils peuvent proposer des mesures innovantes et résilientes complémentaires pour limiter les risques.

Contribuer à renforcer et développer les continuités écologiques

Les projets d'aménagement et de construction contribuent au renforcement du corridor formé par le canal en lien avec la Seine aval, notamment au niveau de la Confluence.

La préservation et l'augmentation des espaces de pleine terre dans les parcelles attenantes, de même que des dispositifs plus ponctuels permettant l'installation et le déplacement des espèces vivantes, sont à entreprendre.

Voir OAP Trame verte et bleue et continuités écologiques

Désimperméabiliser, végétaliser et intégrer les grandes plaques minérales dans la trame urbaine pour lutter contre les principaux îlots de chaleur urbains

En particulier dans les anciens secteurs industriels en rive gauche du canal et en rive droite côté Aubervilliers.

DÉVELOPPER LA VILLE EN COHÉRENCE AVEC LE CANAL

Aménager des continuités cyclables et des chemins de promenades sur les quais et contribuer à leur rafraîchissement

Les quais du canal sont propices à accueillir des parcours continus pour les mobilités actives, à la fois pour le déplacement mais également pour l'agrément (promenades à pied, cyclotourisme...). L'aménagement de continuités facilement praticables et compatibles dans leurs tracés avec les autres usages du canal (ports et activités) est donc une priorité. Ces aménagements s'accompagnent au maximum d'actions de rafraîchissement de l'espace public (désimperméabilisation d'une partie des emprises au sol, végétalisation et aménagement d'espaces de pleine terre, plantations d'herbacées, buissons, arbres...) permettant aux populations empruntant ces voies de ne pas pâtir de la chaleur en période estivale.

Mettre en œuvre les principes de la ville fluviale dans les projets d'aménagement en cours et à venir

Les principes suivants guident la conception et la réalisation des projets dans les secteurs proches du Canal et en particulier dans les secteurs en mutations suivants : le secteur Confluence, le secteur Porte de Paris - Plaine Saulnier, le secteur Marcreux, le secteur du Pont de Stains et la ZAC Canal, le secteur Danielle casanova en lien avec le NPNRU du Franc-Moisin. Les principes d'urbanisme fluvial dans ces secteurs pourront être appliqués dans la conception d'un projet d'ensemble.

Le canal comme structure d'un espace public commun : présence d'une continuité d'espaces publics végétalisés sur les rives et connectés directement à des espaces publics plus insérés dans la trame urbaine

Des bâtiments emblématiques qui ponctuent le canal et ses rives bâties : Les projets favorisent la conception de bâtiments ponctuels orientés vers le fleuve, qui le mettent en valeur et qui se démarquent dans le paysage par la singularité de leurs formes et architecture. Néanmoins, les grandes surfaces vitrées sont à éviter pour limiter l'impact sur l'avifaune (oiseaux notamment).

Des formes urbaines qui répondent au canal : les bâtiments retranscrivent dans leur morphologie un mouvement perpendiculaire à la Seine. Leurs façades principales sont orientées vers le cours d'eau et dotées d'espaces extérieurs privatifs dans le respect des orientations relatives au confort du logement, à la santé environnementale et à la protection de l'avifaune. Les linéaires de façade le long des voies face au canal sont minimisés de façon à aménager des vues et percées visuelles généreuses depuis l'espace public.

Une mise en valeur et un renforcement des porosités allant vers le canal : des cheminements piétons et actifs reliant les tissus urbains éloignés sont conçus et percés. Ils sont végétalisés et accompagnés de plantations (alignements d'arbres, bosquets etc.)

Un accès physique au canal : des dispositifs variés sont créés afin d'offrir une diversité de rapports à l'eau, en fonction de la topographie du site, tels que des espaces récréatifs accessibles ou des points d'observation en hauteur profitant des différentiels de niveaux ou des passerelles.

Une diversité programmatique et une cohabitation des usages : la présence d'activités au bord de l'eau participe de l'identité fluviale, au même titre que les quartiers à vivre. L'enjeu est de garantir la bonne cohabitation de ces usages (notamment au droit des ports)

Préserver le patrimoine en lien avec l'identité fluviale et le mettre en valeur au sein des opérations d'aménagement

Les éléments et ensembles de patrimoine bâti concernés par une protection patrimoniale d'Etat (inscription ou classement aux monuments historiques) ou au titre du règlement du PLUi, dont la nature, fonction ou localisation présente un lien avec le canal Saint-Denis sont préservés et réhabilités dans le cadre des opérations de construction et d'aménagement, les opérations d'aménagement les intègrent dans leur conception

et participent à leur mise en valeur. A ceux-ci s'ajoutent d'autres éléments repérés pour leur lien avec l'identité fluviale.

Le lien du patrimoine avec l'identité fluviale se définit par : le lien de fonction entretenu historiquement ou actuellement par le bâtiment ou l'ensemble avec le canal (édifice industriel dont la proximité à l'eau est stratégique), la nature de la conception (bâtiment construit au contact direct de l'eau et en tirant parti), ou de l'interaction paysagère avec le fleuve (à l'image de maisons et immeubles construits en co-visibilité avec le canal). Le canal dispose également d'un chapelet de maisons éclusières à l'architecture caractéristique dont la fonction historique est intrinsèquement liée au transport fluvial et dont la répétition le long du canal en construit l'identité.

Ci-dessous, liste non exhaustive d'éléments de patrimoine liés à l'identité fluviale du canal Saint-Denis :

Sites	Protection ou mise en valeur	Nature du lien à l'eau
Bateaux-lavoirs (séchoir)	Fiche STD075	Utilitaire Paysager
Ecluses	Néant	Utilitaire
Usine Christofle (orfèvrerie)	MH	Industriel
Pharmacie centrale Meunier et sa cheminée	MH / STD032 / Elément repère OAP Paysage	Industriel Paysager
Tréfilerie Tréfinmétaux	STD079	Industriel
Gare de Saint Denis	STD 068	Utilitaire Industriel
Usine Saint-Gobain	Fiche AUB069	Industriel Paysager
Société urbaine d'air comprimé (SUDAC)	Fiche AUB068	Industriel Paysager

Renforcer les liaisons existantes, leur qualité paysagère et les parcours actifs

Les liaisons existantes entre quartiers par-delà le canal, et entre les quartiers et le canal ainsi qu'avec la Seine et Paris d'autre part sont renforcées en améliorant leur qualité paysagère, leur rôle d'agrafe urbaine, leur capacité à être des supports des modes de déplacement actif (piétons, cycles) ainsi que leur capacité à offrir des services éco-systémiques (dont le rafraîchissement de l'espace public).

Créer de nouvelles porosités entre la ville et le canal

La création de nouvelles porosités servant de liaisons

transversales reliant la ville et le fleuve et la réflexion sur de nouveaux de franchissements se conjugue à la création de supports d'usages piétons-cycles et au soutien aux services écosystémiques (dont le rafraîchissement) pouvant être rendus par l'espace public. Ces nouvelles pénétrations urbaines tiennent également un rôle d'agrafe urbaine entre les quartiers.

FAIRE DU CANAL LE SUPPORT D'UNE ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE LOCALE ET MÉTROPOLITAINE

- *Concevoir une stratégie fine pour l'avenir des activités ainsi que leur intégration dans la ville*

Prendre appui sur le canal dans les évolutions des zones d'activités

Dans les zones aux abords du canal où la dominante industrielle, artisanale et de grands services urbains est maintenue, les activités s'appuient, dès que possible, sur la proximité avec le canal comme axe de transport fluvial afin de réduire l'utilisation des transports motorisés. Leur développement se fait dans le respect des activités récréatives et résidentielles qui s'y développent.

Voir OAP Développement économique

Améliorer l'insertion urbaine des quais portuaires

Tout aménagement de quai ou projet concourt à améliorer l'insertion urbaine des quais portuaires actuellement utilisables pour des embarcations.

Les activités portuaires actuelles et futures (de transport, logistique, industrielles) s'exercent dans le respect et en compatibilité avec les usages environnants, notamment récréatifs et résidentiels, et veillent à minimiser l'impact sur les fonctions écologiques des espaces végétalisés des quais.

L'ensemble des quais aujourd'hui ouverts, publics et dédiés à des occupations temporaires, en fonction de leurs qualités et de leur accessibilité, peuvent également être rendus disponibles pour des usages récréatifs au bénéfice de la population.

- *Conforter la vocation culturelle et artistique de l'axe canal*

Envisager le développement des zones de baignade

Le développement de zones de baignade prend compte de la qualité de l'eau et sa conception minimise les risques sanitaires

et de sécurité pour les éventuels baigneurs : séparation stricte de l'espace navigable, bassins étanches permettant de maîtriser et contrôler la qualité de l'eau.

Conforter les et/ou créer des équipements culturels, récréatifs et de loisirs aux abords du canal

Des équipements supports d'activité culturelles et créatives sont déjà positionnés à proximité du canal, en particulier près de la confluence, tels que le 6b et les Ateliers de la Briche.

Faire perdurer le principe d'un parcours culturel et artistique autour du canal pouvant s'étendre la Seine

Le canal demeure un lieu privilégié pour les projets et installations artistiques temporaires ou pérennes sur l'espace public. La création culturelle éphémère dans l'espace public y est privilégiée et l'installation d'équipements culturels y est promue.

Favoriser le développement de lieu propices à la rencontre et à l'animation en lien avec l'espace public

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- PLUm de Nantes Métropole : OAP Loire (nantes.fr)
- National : L'intégration des cours d'eau dans les documents d'urbanisme et zoom sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (arbe-regionsud.org)
- National : Phase 2 – Diagnostic prospectif - EPTB Charente (fleuve-charente.net)
- Projet urbain de Plaine Commune : Une Fabrique de la Ville, List, Urbaneco, Michel Desvignes Paysagiste
- Documents cartographiques : Source : Une Fabrique de la Ville / Retraitement et compléments : Plaine Commune

IV. PLANS DE SYNTHÈSE PAR SECTEUR

Des espaces stratégiques pour les habitants, la biodiversité et l'attractivité locale

Périmètre de l'OAP

Conforter l'armature paysagère des voies d'eau

- Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux parcs publics
- Améliorer la visibilité et l'accès aux parcs existants
- Favoriser l'évocation des rus dans leurs portions aérienne et enterrée voire leur réouverture
- Développer des parcours mettant en valeur les atouts paysagers, patrimoniaux et culturels de la Seine et du canal

Consolider les corridors écologiques et améliorer la résilience des espaces bordant les voies d'eau

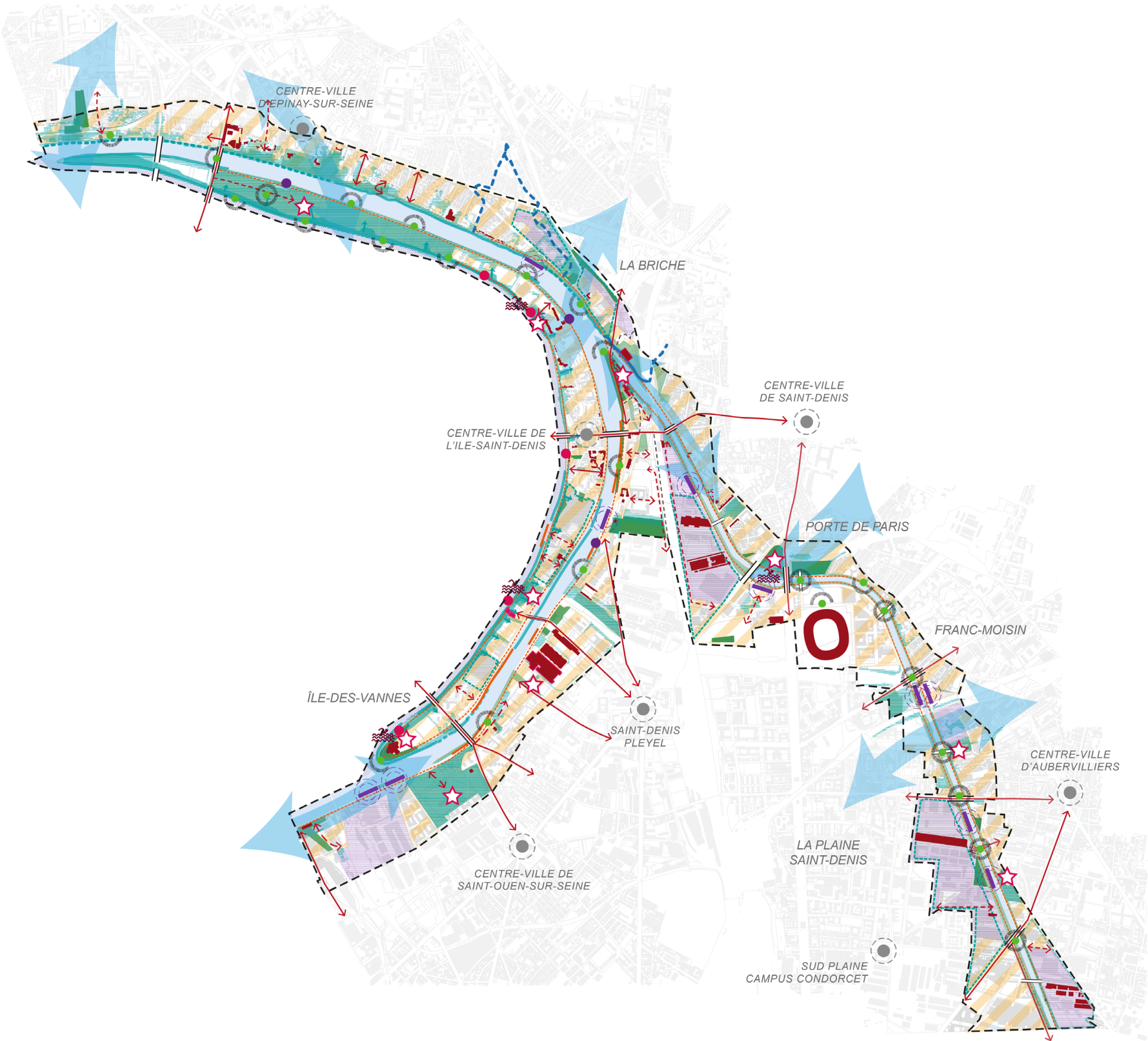
- Préserver et consolider le rôle écologique des berges naturelles ; renaturer les berges semi-artificialisées
- Préserver le rôle écologique des friches et des espaces relais de biodiversité
- Contribuer à renforcer et développer les continuités écologiques
- Restaurer et étendre la végétation rivulaire (roselières, ripisylve)
- Désimperméabiliser, végétaliser et intégrer les grandes plaques minérales dans la trame urbaine pour lutter contre les principaux îlots de chaleur urbains

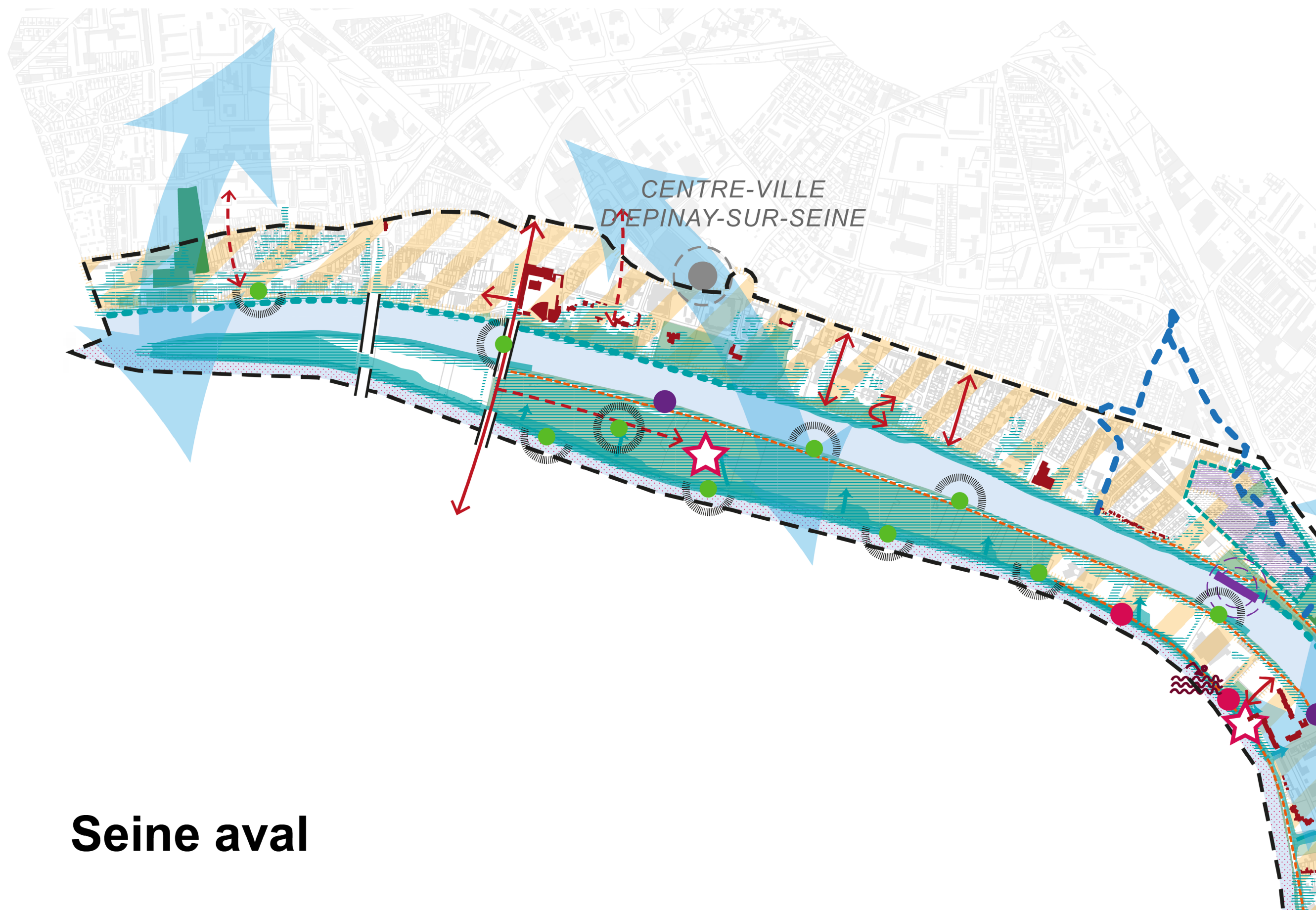
Renforcer les liaisons et interactions entre la ville et les voies d'eau et les adapter aux modes de déplacement actifs

- Mettre en œuvre les principes de la « ville fluviale » dans les projets d'aménagement en cours et à venir
- Renforcer les liaisons existantes, leur qualité paysagère et les parcours actifs
- Créer de nouvelles porosités entre la ville et le fleuve
- Aménager des continuités cyclables et des chemins de promenade sur les quais du canal et les quais hauts de la Seine
- Mettre en accessibilité les berges basses de la Seine, et conserver ou renforcer leur végétation
- Préserver le patrimoine en lien avec l'identité fluviale et le mettre en valeur au sein des opérations d'aménagement

Faire de la Seine et du canal des leviers de développement économique et d'attractivité

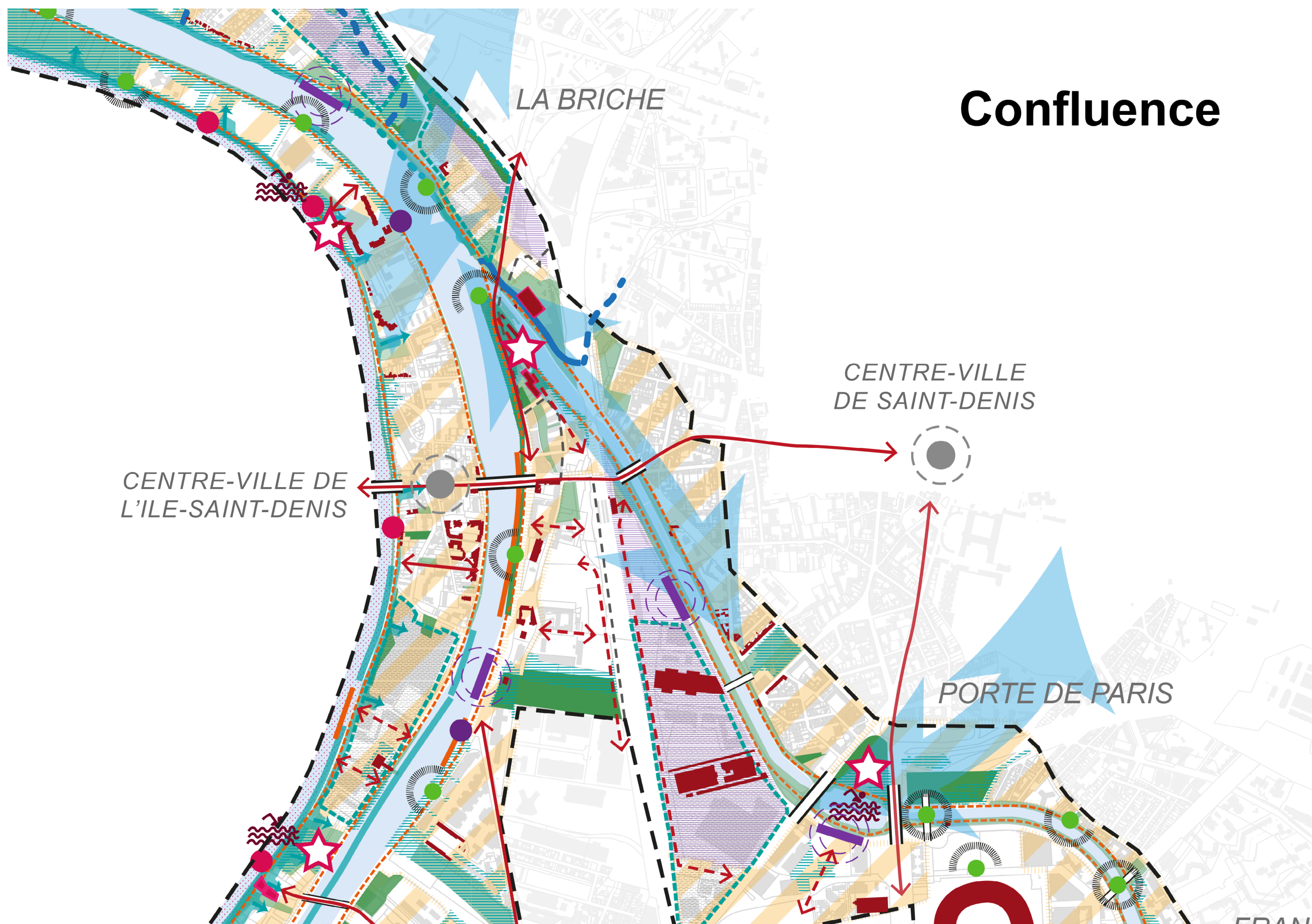
- Prendre appui sur les voies d'eau dans les évolutions des zones d'activités
- Améliorer l'insertion urbaine des quais portuaires
- Améliorer les apports existants
- Pacifier le trafic fluvial du petit bras de Seine et mettre en compatibilité les activités économiques avec une logique d'apaisement
- Conforter et multiplier les points d'accostage et de mise à l'eau
- Envisager le développement de zones de baignade
- Conforter les équipements culturels, récréatifs et de loisirs existants
- Favoriser le développement de lieux ouverts sur l'espace public propices à la rencontre et à l'animation



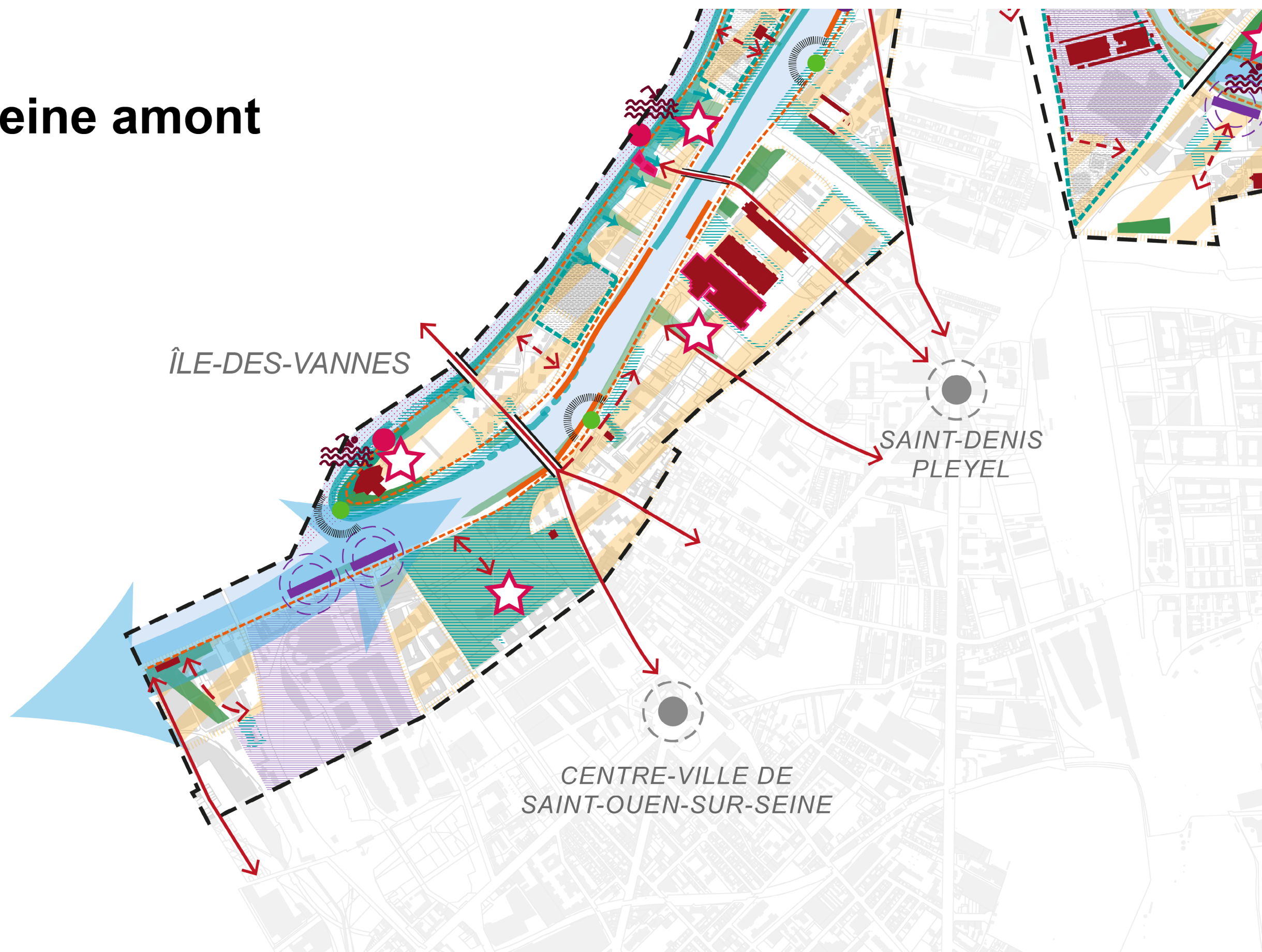


Seine aval

Confluence



Seine amont



Canal

